Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 87 (1958)

Heft: 13-14

Rubrik: Examens pour l'obtention du Certificat d'aptitude pédagogique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

87e année 15 décembre 1958 Nos 13-14

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Rédacteurs : Gérard Pfulg, inspecteur scolaire, à Fribourg.
Eugène Coquoz, instituteur, rue Guillimann 27, à Fribourg.
Paul Genoud, instituteur, à Zénauva.

Administration : Raymond Progin, inspecteur scolaire, route des Alpes 28, à Fribourg. Compte de chèques postaux IIa 153.

Le *Bulletin pédagogique* paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1er des mois de mars et mai.

Le *Faisceau mutualiste* paraît 6 fois par an, soit le 1er des mois de février, avril, juin, juillet, octobre et décembre.

SOMMAIRE. — Examens pour l'obtention du Certificat d'aptitude pédagogique. — La Journée européenne des écoles. — Problèmes de la Société fribourgeoise d'éducation. — Réunion cantonale de la Société des Institutrices. — Histoire de la Suisse. — Petite étude de la nouvelle grammaire de cours moyen Grèzes et Dugers. — Association européenne des enseignants. — Villars-sur-Glâne fête les 25 ans d'activité pédagogique de Mademoiselle Hélène Thurler. — Surprises de la rédaction à l'école primaire. — Bibliographie.

Partie officielle

Examens pour l'obtention du Certificat d'aptitude pédagogique

Pour l'année 1959, le programme des examens a été fixé comme suit :

I. Pédagogie (4 épreuves)

1. *Psychologie de l'enfant et pédagogie théorique.*

A. Epreuves écrites (une note).

Le candidat présente une monographie qui peut revêtir, à son choix, l'une des formes suivantes :

a) Analyse critique de l'ouvrage : *Pour les candidats de langue française :* Piller Alphonse : « Mgr Eugène Dévaud (1876-1942) et l'école fribourgeoise », Fribourg, Ed. universitaires ; ou Oraison Marc : « Amour ou contrainte ? » Paris, Spes, 1957. *Pour les candidats de langue allemande :* Strebel Gertrud : « Der Schulreifetest, Universitätsverlag 1955 », oder : Pally

Clemens : « Das Aufnahmeverfahren der Sekundarschule », Fribourg, Universitätsverlag, 1955.

b) Recherche personnelle sur une question librement choisie par le candidat et approuvée par la Direction de l'Instruction publique.

c) Cahier de préparation des leçons dans une branche et pour un cours librement choisis (programme parcouru entre le 1er janvier et le 30 juin 1959).

d) Ensemble de dessins relatifs au programme de diverses branches pour un cours librement déterminé avec commentaire pédagogique (programme parcouru entre le 1er janvier et le 30 juin 1959).

Le candidat doit annoncer à la Direction de l'Instruction publique avant le 1er février 1959 le genre de monographie qu'il se propose d'entreprendre. Il devra remettre son travail à la Direction de l'Instruction publique avant le 15 juillet 1959.

B. Epreuve orale (une note).
La monographie fait l'objet d'une soutenance orale devant les experts désignés par la Commission des Etudes, selon la nature du sujet.

2. *Pédagogie pratique* (deux notes).
Chaque candidat est appelé à donner deux leçons d'épreuve :
a) l'une choisie par lui et préparée d'avance ;
b) l'autre imposée par le jury au moment de l'épreuve.
Chaque leçon fait l'objet d'une note.
Les candidats doivent annoncer avant le 15 juillet 1959, à la Direction de l'Instruction publique, le sujet qu'ils ont choisi et indiquer le matériel qui doit être mis à leur disposition (cartes de géographie, livres, etc.).

II. Langue maternelle (3 épreuves)

3. *Explication de textes* (une note).
Pour les candidats de langue française : Ramuz : « Salutation paysanne précédée de lettre à Bernard » Grasset. Ed. Rencontres, Lausanne 1952.
Pour les candidats de langue allemande : Gœthe : « Torquato Tasso », Heinrich Böll : « Und sagte kein Wort », Ullstein-Bücher No 141.

4. *Composition* (une note).
Epreuve écrite de rédaction.

5. *Orthographe* (une note).
La note est donnée sans épreuve spéciale, au vu des textes écrits présentés par le candidat.

III. Arithmétique et culture civique (4 épreuves)

6. *Problèmes* (une note).
   Epreuve orale sous forme de discussion de problèmes dans le cadre du programme de l'école primaire (et des cours complémentaires, pour les instituteurs).
7. Géographie (une note).
   Géographie de la Suisse et du canton de Fribourg.
8. *Histoire* (une note).
   Histoire de la Suisse et du canton de Fribourg.
9. *Instruction civique* (une note).
   Selon programme du brevet.

La Journée européenne des écoles

C'est une institution indépendante qui est née en 1953, en France, par l'initiative d'hommes de bonne volonté aux appartenances les plus diverses.

Ses buts sont définis avec bonheur dans une circulaire que lui a consacrée le Ministère Français de l'Education nationale :

« Ce concours a pour but de faire réfléchir les jeunes sur l'unité profonde du patrimoine culturel de l'Europe et sur les bienfaits d'une compréhension véritable entre les communautés nationales qui la composent. »

Chaque année, de nouveaux pays ont participé au concours qui est généralement placé sous le patronage des ministères de l'Education nationale des différents pays européens.

Plus de 300 000 jeunes gens de 12 à 18 ans y ont pris part, l'an dernier. Aux plus jeunes, il est demandé d'exécuter un dessin, aux aînés, d'écrire un essai sur un thème ayant trait à l'Europe. Les lauréats, rassemblés, il y en a eu 120 en 1957, à Bruges généralement, assistent à une distribution des prix organisée en leur honneur ; chacun d'eux reçoit une bourse de voyage. Au lendemain de la cérémonie, ils partent en troupe vers les pays qui les ont conviés ; huit jours à Rome, douze jours en France, quinze jours en Allemagne, des séjours en Hollande, en Belgique, au Danemark.

Enfin, la journée décerne au meilleur de ses lauréats une médaille d'or offerte par le Conseil de l'Europe.

Pour la première fois, les cantons de la Suisse romande participeront à cette journée et nous devons nous en réjouir. Eveiller l'attention des jeunes, en plein accord avec leurs maîtres et leurs professeurs, sur les bienfaits d'une réelle compréhension entre nos communautés nationales, n'est-ce point un but louable entre tous ?

Nous remercions M. le Directeur de l'Instruction publique de nous avoir permis d'associer l'Ecole fribourgeoise, particulièrement l'enseignement secondaire, à cette action si digne d'intérêt.